

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°2024.00187**

**ASSOCIATION JEUNES AMBASSADEURS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69  
Nombre de présents : 42  
Nombre de pouvoirs : 13  
Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240411-D20240018710

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

### **ASSOCIATION JEUNES AMBASSADEURS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024**

Né en 1999 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, le programme Jeunes Ambassadeurs, a été essaimé depuis 2003 à Saint-Etienne. Il fédère désormais des acteurs institutionnels de Lyon, Saint-Etienne, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble et Valence depuis la rentrée 2018/2019.

Les objectifs du programme « Jeunes Ambassadeurs » peuvent être résumés comme suit :

- Dynamiser le rayonnement international de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Chambéry, Clermont-Ferrand et Valence.
- Créer des liens de qualité et durables entre les étudiants internationaux de haut niveau et les chefs d'entreprises ou cadres dirigeants.
- Créer un réseau de pointe pour les relations internationales du tissu économique local.
- Favoriser les partenariats internationaux au bénéfice de ce tissu et ainsi des régions lyonnaise, stéphanoise, grenobloise, chambérienne, clermontoise et valentinoise.

Au-delà, il s'agit de constituer un réseau d'ambassadeurs au niveau mondial, à même de véhiculer les opportunités et atouts offerts par le territoire Auvergne Rhône Alpes au sein duquel ils ont effectué leurs études. Outre l'importance en termes de rayonnement et d'image d'une telle action, les retombées économiques peuvent être conséquentes lorsque les jeunes ambassadeurs, à l'issue de leurs études, accèdent à d'importantes fonctions dans leurs pays et souhaitent bâtir des projets transnationaux.

Une promotion de jeunes ambassadeurs s'étale sur une durée de 8 mois (d'octobre à juin), période jalonnée par :

- La constitution d'un binôme : chaque promotion compte environ 150 binômes, composés chacun d'un étudiant international en formation de master ou doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire du programme, et de son parrain ou sa marraine (chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'un grand groupe, PME ou institution).
- Un planning d'événements constitué de visites d'entreprises, de découvertes culturelles, de conférences, de moments de convivialité.
- La participation à des trophées pour lesquels un concours commun est organisé entre les jeunes ambassadeurs sur les différents territoires. Le thème du concours consiste en l'élaboration d'un projet économique, culturel, scientifique, institutionnel... entre la région d'origine de l'étudiant et son territoire d'accueil.

En contrepartie, les jeunes ambassadeurs, de retour dans leurs pays d'origines :

- Valorisent les compétences des entreprises et organismes qui les ont accompagnés,
- Participent au dynamisme du réseau « Jeunes Ambassadeurs » entre étudiants, anciens étudiants, coaches et établissements d'enseignement supérieur,
- Facilitent les partenariats internationaux en restant en contact avec leurs coaches.

Le réseau « Jeunes Ambassadeurs *ja4ever* » compte désormais plus de 3 200 Jeunes Ambassadeurs répartis dans 120 pays. Le réseau JA4ever de Saint-Etienne compte désormais 565 jeunes actifs à travers le monde. On peut notamment citer Francisco Sotomayor, étudiant chilien à l'Ecole des Mines, ou Daniel Ruiz, étudiant mexicain à l'ENISE, dont les projets ont favorisé les échanges socio-économiques et culturels avec leurs régions d'origine. Ce réseau contribue ainsi à la démarche d'attractivité engagée par Saint-Etienne Métropole.

L'Antenne de Saint-Etienne, implantée en 2003, est considérée comme dynamique au sein du réseau de l'Association des Jeunes Ambassadeurs Auvergne Rhône-Alpes. Cette année, la promotion stéphanoise compte 42 binômes, avec des étudiants représentant 17 nationalités, en formation dans 8 établissements partenaires (Ecole des Mines, ENISE, Université Jean Monnet, Télécom, IAE, Esadse, ENSASE et ISTP depuis cette année).

Depuis 2003, 450 entreprises stéphanoises parrainent des étudiants étrangers en résidence à Saint-Etienne et le réseau ne cesse pas de croître.

Chaque année, les projets des Jeunes Ambassadeurs de Saint Etienne sont primés lors du concours annuel des Trophées, prouvant leur implication dans le programme et leur volonté de favoriser des liens transfrontaliers. En 2023, plusieurs finalistes stéphanois ont été retenus pour la finale et le projet de Nicolle Yanin GARCES ORTIZ et Mateo MORALES GUZMAN, étudiants colombiens de l'ENISE, a été lauréat dans la catégorie « innovation » (« le chanvre industriel comme élément clé pour l'éco construction »). Cette année, il y a 13 candidatures stéphanoises.

Depuis trois ans, l'association renforce sa communication digitale afin de développer son réseau et créer une réelle communauté à même de faire rayonner tant notre territoire que de contribuer aux projets de ceux qui y sont impliqués. L'antenne de Saint-Etienne s'est restructurée (constitution de commissions thématiques). L'association se fixe l'objectif de faire de ce réseau un véritable vivier d'opportunités, en le développant davantage : le nombre de binômes à Saint-Etienne a déjà augmenté (+6 cette année) et l'accueil du gala à l'occasion des 20 ans devrait permettre d'asseoir cette croissance de l'antenne.

D'autres projets ouvrent les possibilités de développement de l'association :

- Reconnaissance d'intérêt général obtenue en décembre 2023 ce qui leur permet désormais de délivrer des reçus fiscaux, élargissant ainsi le champ des possibles quant aux soutiens privés.
- Partenariat avec la Chaire Unesco pour une culture de paix économique afin que les Jeunes Ambassadeurs puissent devenir des ambassadeurs de la Paix économique sur notre territoire et au-delà.

Saint-Etienne Métropole est partenaire des Jeunes Ambassadeurs depuis sa création à Saint-Etienne en septembre 2003. L'antenne va fêter ses 20 ans d'existence le jeudi 11 avril 2024 à la Cité du design, accueillant à cette occasion l'événement annuel phare de l'association : le gala régional incluant la cérémonie de remise des trophées. L'événement réunira autour de 250 personnes des différentes antennes.

Pour l'année universitaire 2023/2024, le soutien de Saint-Etienne Métropole permettrait à l'association Jeunes Ambassadeurs de réaliser les actions suivantes au titre de son antenne stéphanoise :

- Organisation de visites culturelles ou d'entreprises nécessitant une contribution financière,
- Déplacements pour des visites de sites ou pour participer aux événements fédérateurs de l'association,
- Financement et suivi des projets des lauréats ligériens au concours des Trophées,
- Animation, communication et développement de l'antenne de Saint-Etienne ;
- Participation à l'organisation des événements de l'antenne stéphanoise : soirée de lancement des binômes, JAfterwork au Mixeur, soirée de fin de promotion et événement majeur du 11 avril 2024 (cf. paragraphe précédent).

Pour les actions conduites dans le cadre de la promotion Jeunes Ambassadeurs 2023/2024 de Saint-Etienne, l'association Jeunes Ambassadeurs sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €. Dans ce contexte, il est proposé de répondre favorablement à cette demande. Une convention jointe en annexe fixe les modalités de versement de la subvention et définit les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association « Jeunes Ambassadeurs » au titre de la promotion stéphanoise 2023/2024 ;**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'association « Jeunes Ambassadeurs » ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 (65 VIETU INUM).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE